Commune de

SAINT-SAUVES-D'AUVERGNE

Département de l'Allier

P.L.U

Plan Local d'Urbanisme

3.PLAN DE ZONAGE
Secteur Sud

Echelle 1:5000

Approuvé le 12 février 2013
Modification simplifiée n°1 du 23 mai 2013
Modification n°1 du 10 septembre 2013
Modification simplifiée n°2 du 12 février 2015
Modification simplifiée n°3 du ....

APTITUDES AMENAGEMENT
Espace Saint Louis - Rue Raffin 42300 Roanne
Télfax : 04 77 71 28 82
aptitudes.amenagement@orange.fr

LEGENDE

ZONES URBAINES

- UB : Zone urbaine dense du bourg (habitat, activités complémentaires)
- UC : Zone urbaine peu dense (habitat, activités complémentaires)

ZONES A URBANISER

- AUa : Zone à urbaniser "immédiatement constructible" (habitat, activités complémentaires)
- AUe : Zone à urbaniser réservée à l'accueil d'activités artisanales

ZONES AGRICOLES

- A : Zone agricole
- Aha : Zone agricole correspondant à des implantations ponctuelles d'habitations en milieu diffus
- AH : Zone agricole de hameau
- Ahl : Zone agrciole destinée à recevoir des équipements touristiques à constructibilité limitée

ZONES NATURELLES

- N : Zone naturelle protégée
- Nhl : Zone naturelle réservée aux équipements, activités sportives, de loisirs et de tourisme à constructibilité limitée
- NH : Zone naturelle de hameau
- Nha : Zone naturelle correspondant à des implantations ponctuelles d'habitations en milieu diffus
- Ner : Zone naturelle correspondant au projet d'exploitation photovoltaïque
- NE : Zone naturelle correspondant à des activités spécifiques : stockage de matériaux, tri
- Np : Zone naturelle à protéger au titre des paysages
- Nca/Nca1 : Zone naturelle correspondant à l'exploitation de carrière

EMPLACEMENTS RESERVES

- ▨ Emplacement réservé ○ N° emplacement réservé

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Espace boisé classé ou espace à boiser
- □ Changement de destination d'un bâtiment agricole, à usage d'habitation
- Zone inondable L'indice (i) indique le caractère inondable des secteurs